

CR-A2  
01-02/07/2020

## LA FISCALITE DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES

*Comprendre les particularités, maîtriser les risques*

<b>Contexte</b>	Afin d'exercer pleinement leurs responsabilités, l'Econome de congrégation et ses collaborateurs laïcs doivent maîtriser leur environnement règlementaire et en particulier les règles fiscales.
<b>Public</b>	Economes et comptables des communautés religieuses et tout responsable gestionnaire des biens d'Eglise.
<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis ; cette session peut être suivie par celui ou celle qui va prendre en charge les questions de fiscalité comme par l'économe, le ou la comptable souhaitant actualiser ses connaissances.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Analyser les particularités fiscales des communautés religieuses et des structures liées.</li><li>✓ Permettre à chaque participant de maîtriser en termes de risques la gestion fiscale de la structure dont il a la charge.</li><li>✓ Connaître les principes fondamentaux de l'impôt sur les sociétés des organismes à but lucratif en cas d'activités lucratives</li></ul>
<b>Programme</b>	La fiscalité des personnes physiques et du patrimoine des religieux, La fiscalité des organismes sans but lucratif et les particularités liées aux activités lucratives, Les dossiers des personnes physiques et le mécénat, La valeur d'entretien.
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Apports théoriques, présentation des textes de référence, actualité fiscale.
<b>Intervenant</b>	Pierre-Emmanuel FORT Expert comptable et Commissaire aux Comptes, Membre du groupe de rédaction du guide juridique et fiscal de la CORREF.

Tarif : 665 €	Egalement sur mesure
Tarif réduit : 395 €	Nous consulter

Durée : 2 jours, soit 14h  
Lieu : Paris